

N° AR/2022-337

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de septembre,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'association « Creusot Bourgogne Solidarité Sahel Niger » située à le Creusot, pour une brocante, secteur face à la mairie de TORCY/ demande effectuée le 08/09/2022 cerfa 13939,

Considérant le caractère ponctuel et exceptionnel de cette manifestation, et qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE I : Le dimanche 25 septembre 2022 de 08h00 à 18h00, la circulation sera interdite dans les 2 sens : ROUTE BARRÉE :

- Avenue de Bourgogne
Portion de voirie comprise de l'intersection boulevard du 8 mai 1945 / Avenue de Bourgogne jusqu'à l'intersection Avenue de Bourgogne/Avenue de Conselve (Voirie face à la Place de la République)

ARTICLE II : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de TORCY,

ARTICLE III : L'organisateur veillera à mettre en œuvre les dispositifs nécessaires quant aux mesures de sécurité à appliquer pour ce type d'évènement (ex : véhicules anti-intrusion,...)

ARTICLE IV : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE V : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE IV : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

14 SEP. 2022

Le Maire,



Fait à TORCY, le 14 septembre 2022.
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU